



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2010

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Boisbriand, tenue le 5 octobre 2010 à 20 h 05 et à laquelle sont présents les membres du conseil : MME LYNE LEVERT, M. GILLES SAURIOL, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. PATRICK THIFAUT, M. DANIEL KAESER, M. DENIS HÉBERT, M. MARIO LAVALLÉE, M. DAVID MCKINLEY formant quorum sous la présidence de madame la mairesse MARLENE CORDATO.

Le directeur général adjoint et trésorier, le directeur général adjoint et la greffière sont présents.

Au début de la séance, madame la mairesse invite les citoyens à garder un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- Madame Denise Pitt, décédée le 10 septembre dernier à l'âge de 77 ans ;
- Monsieur Jean-Guy Bourgeois, décédé le 13 septembre dernier à l'âge de 78 ans. Monsieur Bourgeois est le grand-père de madame Fanny Tétreault, adjointe au directeur au Service des loisirs ;
- Madame Yolande Caisse (née Duhamel), décédée le 18 septembre dernier à l'âge de 76 ans.

et exprime ses plus sincères condoléances aux familles éprouvées.

RÉSOLUTION 2010-10-624 **ORDRE DU JOUR**

Avant de procéder à l'adoption de l'ordre du jour, monsieur le conseiller Mario Lavallée demande une modification à l'ordre du jour par l'ajout à l'article 38 de l'item suivant : « Permis de construction de bâtiments multifamiliales aux 3221 à 3231, avenue Moïshe ainsi qu'aux 3261 à 3271, avenue Moïshe, sur les lots 4 100 929, 4 100 928 et 4 100 927 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne ».

Madame la conseillère Christine Beaudette demande le vote sur la proposition de modification.

Votent en faveur : la conseillère Lyne Levert et les conseillers Gilles Sauriol, Mario Lavallée et David McKinley

Votent contre : la conseillère Christine Beaudette et les conseillers Patrick Thifault, Daniel Kaeser et Denis Hébert;

La proposition d'amendement de monsieur le conseiller Mario Lavallée étant rejetée, il est procédé au vote sur la proposition principale.

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter l'ordre du jour en corrigeant à l'article 19 le montant de l'émission d'obligations qui aurait dû se lire : « 11 060 000 \$ » au lieu de « 9 925 000 \$ ».

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Au cours de la période de questions allouée au début de la séance ordinaire, des questions ont été adressées aux membres du conseil par les citoyens présents et se résumant comme suit :

Madame Diane Dubois

- Interdiction d'arroser.

Monsieur Tony Spadafino

- Nouveau circuit d'autobus sur la rue Bourassa.

Monsieur le conseiller Mario Lavallée demande au conseil de réévaluer ce circuit et ce, pour rassurer le citoyen.

Monsieur André Bordeleau

- Engagement du nouveau directeur général;
- Rue Doris-Lussier.

Monsieur André Clément

- Projet d'implantation d'une école Vision à Boisbriand.

Monsieur Hersh Kraus

- Permis de construction rue Moïshe en suspens.

La période de questions a été d'une durée de trente (30) minutes.

RÉSOLUTION 2010-10-625 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-753-269

Madame la mairesse Marlene Cordato invite monsieur le conseiller, monsieur Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Projet de règlement RV-753-269 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-753-269 modifiant le Règlement de zonage RV-753 afin de permettre les logements intergénérationnels dans une habitation unifamiliale jumelée.

Après avoir expliqué le Projet de règlement, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été posée à ce sujet.

**RÉSOLUTION 2010-10-626
SÉANCE D'INFORMATION –
PROJET DE RÈGLEMENT RV-753-270**

Madame la mairesse Marlene Cordato invite monsieur le conseiller, monsieur Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie à expliquer les dispositions du Projet de règlement RV-753-270 et les conséquences de son adoption :

Premier Projet de règlement RV-753-270 modifiant les dispositions du Règlement de zonage RV-753 ayant trait à l'agrandissement d'un immeuble ayant un usage dérogoire.

Après avoir expliqué le Projet de règlement, les citoyens présents dans la salle sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur ses dispositions.

À cette occasion, aucune question n'a été posée à ce sujet.

**RÉSOLUTION 2010-10-627
AUDITION D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 3201 à 3211,
AVENUE MOISHE - ZONE R-3 513 - LOT 4 100 930 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Monsieur Mario Lavallée, vice-président du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie, explique la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure ayant pour effet d'établir la norme de la marge de recul latérale gauche à 6,68 mètres alors que le Règlement RV-753 exige 7 mètres, du bâtiment situé aux 3201 à 3211, avenue Moïshe, implanté sur le lot 4 100 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne.

Après avoir exposé ce qui précède, les citoyens présents sont invités à poser des questions ou à s'exprimer sur la demande de dérogation mineure. À cette occasion, aucune question n'a été posée à ce sujet.

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie et du Service d'urbanisme de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accepter pour le bâtiment implanté sur le lot 4 100 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne et situé aux 3201 à 3211, avenue Moïshe, dans la zone R-3 513, d'établir la marge de recul latérale gauche du bâtiment à 6,68 mètres alors que le Règlement de zonage RV-753 exige 7 mètres dans cette zone.

D'autoriser le Service d'urbanisme à émettre tout permis ou certificat donnant effet à la résolution.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-628
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2010, tel que rédigé.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-629
RÈGLEMENT RV-756-39 - ADOPTION**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le Règlement RV-756-39 modifiant les dispositions du Règlement sur les permis et certificats RV-756 ayant trait à l'émission et aux conditions de délivrance d'un certificat d'occupation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-630
RÈGLEMENT RV-753-267 - ADOPTION DU SECOND PROJET**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'adopter le second Projet de règlement RV-753-267 modifiant le Règlement de zonage RV-753 pour permettre l'assujettissement des zones C-3 319 et C-3 320 à la norme spéciale de « Projet commercial intégré ». (Autoroute 13)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-631
RÈGLEMENT RV-753-268 - ADOPTION DU SECOND PROJET**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'adopter le second Projet de règlement RV-753-268 modifiant le Règlement de zonage RV-753 modifiant le Règlement de zonage RV-753 pour permettre l'assujettissement de la zone I-3 463 à la norme spéciale de « Projet commercial intégré ». (Projet Dion)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-632
RÈGLEMENT RV-753-267 - AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Daniel Kaeser donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-753-267 modifiant le Règlement de zonage RV-753 pour permettre l'assujettissement des zones C-3 319 et C-3 320 à la norme spéciale de « Projet commercial intégré ». (Autoroute 13)

**RÉSOLUTION 2010-10-633
RÈGLEMENT RV-753-268 - AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Denis Hébert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-753-268 modifiant le Règlement de zonage RV-753 pour permettre l'assujettissement de la zone I-3 463 à la norme spéciale de « Projet commercial intégré ». (Projet Dion)

**RÉSOLUTION 2010-10-634
RÈGLEMENT RV-1482 - AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Mario Lavallée donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1482 sur le tarif de raccordement des entrées privées aux services d'aqueduc municipaux visés par le Règlement RV-1426.

**RÉSOLUTION 2010-10-635
RÈGLEMENT RV-1483 - AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller David McKinley donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1483 décrétant des travaux d'éclairage, de bordure et de pavage sur la rue Raymond-Lévesque.

RÉSOLUTION 2010-10-636
RÈGLEMENT RV-1369-2 - AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Lyne Levert donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1369-2 modifiant le plan de taxation du Règlement RV-1369 ayant trait au secteur commercial de l'avenue des Grandes Tourelles.

RÉSOLUTION 2010-10-637
RÈGLEMENT RV-1419-1 - AVIS DE MOTION

Monsieur le conseiller Gilles Sauriol donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1419-1 modifiant le plan de taxation du Règlement RV-1419 ayant trait au secteur industriel de l'avenue des Grandes Tourelles.

RÉSOLUTION 2010-10-638
RÈGLEMENT RV-1484 - AVIS DE MOTION

Madame la conseillère Christine Beaudette donne avis de motion de la présentation à une séance subséquente du Règlement RV-1484 pourvoyant à la contribution de la Ville aux travaux de la station de purification d'eau de Sainte-Thérèse.

RÉSOLUTION 2010-10-639
ÉTABLISSEMENT DU TERME DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT RÉDIGÉS EN TERMES GÉNÉRAUX EN VUE DE LEUR FINANCEMENT PERMANENT – RV-1453, RV-1466, RV-1467, RV-1468, RV-1470 ET RV-1475

ATTENDU l'adoption de règlements d'emprunt en termes généraux conformément à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU la nécessité de préciser le terme des emprunts en vue de leur financement permanent;

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'établir ainsi qu'il suit le terme des règlements d'emprunt suivants, à savoir :

Règlement RV-1453 décrétant des travaux de réfection et d'amélioration dans les réseaux routier et d'aqueduc à divers endroits dans la municipalité et leur financement par emprunt – le terme est fixé à 10 ans;

Règlement RV-1466 décrétant l'acquisition de véhicules municipaux et d'équipements pour l'année 2010 et leur financement par emprunt – le terme est fixé à 6 ans;

Règlement RV-1467 prévoyant l'acquisition de mobilier urbain et d'équipement et décrétant des travaux dans les édifices municipaux pour l'année 2010 et leur financement par emprunt – le terme est fixé à 11 ans;

Règlement RV-1468 décrétant divers travaux dans les parcs et terrains de jeux pour l'année 2010 et leur financement par emprunt – le terme est fixé à 12 ans;

Règlement RV-1470 prévoyant l'acquisition d'équipements pour le Service de sécurité incendie pour l'année 2010 et leur financement par emprunt – le terme est fixé à 5 ans;

Règlement RV-1475 décrétant des travaux dans les postes de pompage d'eaux usées et d'eau potable pour l'année 2010 et leur financement par emprunt – le terme est fixé à 5 ans.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-640
PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue des procédures d'enregistrement pour le règlement suivant :

Le 20 septembre 2010

RV-1311-1 : Règlement RV-1311-1 modifiant l'objet et le montant de l'emprunt décrétés par le Règlement RV-1311 ayant trait au développement des terrains dans le Faubourg Boisbriand. *(Fermeture du règlement)*

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-641
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général et les directeurs de service, pour la période du 26 août 2010 au 22 septembre 2010 conformément au Règlement RV-805.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-642
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

Acceptation du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 16 août 2010
au 15 septembre 2010:

DÉTAILS	MONTANTS (\$)	TOTAUX (\$)
Activités financières de fonctionnement	1 891 461,30	
Activités financières d'investissement	1 020 311,24	
Total des chèques fournisseurs		2 911 772,54
Salaires – Dépenses	797 061,41	
Salaires - Déductions	(253 587,55)	
Total des salaires nets		543 473,86
GRAND TOTAL DES ACTIVITÉS		3 455 246,40

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-643
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter la liste des certificats de paiement, telle que préparée par le Service du génie, du 17 septembre 2010, révisée le 20 septembre 2010, montrant un total de 930 751,13 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-644
EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser le trésorier de la Ville à emprunter au fonds de roulement la somme de 15 000 \$, remboursables sur une période de trois (3) ans, pour la réalisation de divers projets informatiques, projets 10 300 et 10 902.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-645
SOUMISSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS –
ACQUISITION D'UN CAMION NEUF 6 ROUES FORD F-550 CHÂSSIS 2011 -
CONTRAT 2010-1151 - RÈGLEMENT RV-1466**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un camion neuf 6 roues Ford F-550 châssis 2011, tel que dressé par la greffière, en date du 21 septembre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-646
SOUMISSIONS – ACQUISITION D'UN CAMION NEUF 6 ROUES FORD F-550
CHÂSSIS 2011 - CONTRAT 2010-1151 - RÈGLEMENT RV-1466**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une seule soumission pour l'acquisition d'un camion neuf 6 roues Ford F-550 châssis 2011, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Des Laurentides Ford inc. 155, boulevard Lachapelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7L2	49 381,68 \$ 56 765,96 \$ comprenant les garanties prolongées et les taxes

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'accepter l'offre Des Laurentides Ford inc. au montant de 56 765,96 \$ comprenant les garanties prolongées et les taxes, pour l'acquisition d'un camion neuf 6 roues Ford F-550 châssis 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-647
SOUSSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUSSIONS –
ACQUISITION D'UN CAMION NEUF 6 ROUES 2011 - CONTRAT 2010-1152 -
RÈGLEMENT RV-1466**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un camion neuf 6 roues 2011, dressé par la greffière en date du 21 septembre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-648
SOUSSIONS – ACQUISITION D'UN CAMION NEUF 6 ROUES 2011 -
CONTRAT 2010-1152 - RÈGLEMENT RV-1466**

ATTENDU qu'à la suite d'un appel d'offres invitation, la Ville a reçu une seule soumission pour l'acquisition d'un camion neuf 6 roues 2011 , à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Globocam Montréal inc. 155, Reverchon Pointe-Claire (Québec) H9P 1K1	78 089,18 \$ 80 628,86 \$ comprenant les garanties prolongées et les taxes

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité de l'offre reçue a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'accepter l'offre de Globocam Montréal inc. au montant de 80 628,86 \$ comprenant les garanties prolongées et les taxes, pour l'acquisition d'un camion neuf 6 roues 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-649

**SOUSSIONS – PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DES SOUSSIONS –
ACQUISITION D’UN CAMION 6 ROUES FORD F-550 XL 2009 OU 2010 NEUF OU
USAGÉ AVEC BOÎTE DE 16 PIEDS EN ALUMINIUM- CONTRAT 2010-1155 -
RÈGLEMENT RV-1466**

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’accuser réception du procès-verbal d’ouverture des soumissions pour l’acquisition d’un camion 6 roues Ford F-550 XL 2009 ou 2010 neuf ou usagé avec boîte de 16 pieds en aluminium, dressé par la greffière en date du 21 septembre 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-650

**SOUSSIONS – ACQUISITION D’UN CAMION 6 ROUES FORD F-550 XL 2009
OU 2010 NEUF OU USAGÉ AVEC BOÎTE DE 16 PIEDS EN ALUMINIUM-
CONTRAT 2010-1155 - RÈGLEMENT RV-1466**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres invitation, la Ville a reçu une seule soumission pour l’acquisition d’un camion 6 roues Ford F-550 XL 2009 ou 2010 neuf ou usagé avec boîte de 16 pieds en aluminium, à savoir :

NOM ET ADRESSE DU SOUSSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Entreprise Multitroc inc. 333, rue Westgate Ouest Rosemère (Québec) J7A 2G2	47 407,50 \$ Incluant la boîte de 16 pieds en aluminium

ATTENDU qu’à la suite de cette demande, la conformité de l’offre reçue a été analysée par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D’accepter l’offre de Entreprise Multitroc inc. au montant de 47 407,50 \$ comprenant les taxes, pour l’acquisition d’un camion 6 roues Ford F-550 XL 2009 usagé avec boîte de 16 pieds en aluminium.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-651
SOUSSIONS – PROCÈS-VERBAL D’OUVERTURE DES SOUSSIONS –
DÉBLAIEMENT DU STATIONNEMENT AU CENTRE D’EXCELLENCE SPORTS
ROUSSEAU - CONTRAT 2010-1153**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D’accuser réception du procès-verbal d’ouverture des soumissions pour le déblaiement du stationnement au Centre d’excellence Sports Rousseau, dressé par la greffière en date du 28 septembre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-652
SOUSSIONS – DÉBLAIEMENT DU STATIONNEMENT AU CENTRE
D’EXCELLENCE SPORTS ROUSSEAU - CONTRAT 2010-1153**

ATTENDU qu’à la suite d’un appel d’offres invitation, la Ville a reçu des soumissions pour le déblaiement du stationnement au Centre d’excellence Sports Rousseau, à savoir :

NOM ET ADRESSE DES SOUSSIONNAIRES	Montant forfaitaire 10 310 m ² (taxes incluses)	Montant forfaitaire au m ² agrandissement s’il y a lieu (taxes incluses)
Entreprises Charles Maisonneuve ltée 3865, rue Alfred-Laliberté Boisbriand (Québec) J7H 1P7	13 319,25 \$	1,29 \$
Entreprises pavage Dion inc. 20 855, chemin de la Côte Nord Boisbriand (Québec) J7E 4H5	15 689,63 \$	1,70 \$
Aménagement Expert Déneigement 271, montée Saint-Charles Saint-Eustache (Québec) J7R 4K3	18 879 \$	2,06 \$

ATTENDU qu’à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues ont été analysées par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D’accepter l’offre de Les Entreprises Charles Maisonneuve ltée au montant de 13 319,25 \$ comprenant les taxes, pour le déblaiement du stationnement au Centre d’excellence Sports Rousseau.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-653
SOUSSIONS – PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DES SOUSSIONS –
DÉBLAIEMENT ET DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS ET TERRAINS
MUNICIPAUX - CONTRAT 2010-1154**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'accuser réception du procès-verbal d'ouverture des soumissions pour le déblaiement et déneigement de stationnements et terrains municipaux, contrats 2010-1154 A à Q, dressé par la greffière en date du 28 septembre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-654
SOUSSIONS – DÉBLAIEMENT ET DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS ET
TERRAINS MUNICIPAUX - CONTRAT 2010-1154**

ATTENDU que tous les membres du conseil ont reçu une copie détaillée des soumissions reçues pour chacun des 17 contrats portant le numéro 2010-1154 A à Q;

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la conformité des offres reçues ont été analysées par monsieur Camil Adam, directeur du Service des travaux publics et Me Lucie Mongeau, directrice du Service juridique et greffière quant à la conformité juridique du processus de soumission;

ATTENDU que l'un des soumissionnaires est le plus bas soumissionnaire conforme pour les contrats « A, B, C, D, E, G, H, L, M, N, P, Q, R, » pour un montant totalisant 120 930 \$.

ATTENDU que l'article 573 de la Loi sur les cités et villes prévoit l'obligation de procéder par appel d'offres public si le contrat comporte une dépense de 100 000 \$ et plus.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE rejeter toutes les soumissions reçues suite à la soumission sur invitation.

D'autoriser le Service des travaux publics à recommencer la procédure par appel d'offres public.

DE conserver la confidentialité des offres reçues pour éviter de nuire au recommencement des procédures.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-655**ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 OCTOBRE 2010 AU MONTANT DU 11 060 000 \$ - ADJUDICATION**

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand dans la MRC Thérèse-De Blainville entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, en vertu des règlements d'emprunt numéros RV-894, RV-954, RV-956, RV-1026, RV-1027, RV-1160, RV-1181, RV-1195, RV-1203, RV-1269, RV-1283, RV-1287, RV-1328, RV-1327, RV-1361, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1394, RV-1405, RV-1412, RV-1419, RV-1422, RV-1432, RV-1449, RV-1453, RV-1454, RV-1465, RV-1466, RV-1467, RV-1468, RV-1470 et RV-1475.

ATTENDU QUE la municipalité a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique d'informations financières, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant de 11 060 000 \$, datée du 20 octobre 2010 ;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la municipalité a reçu les soumissions ci-dessous détaillées :

Nom du soumissionnaire	Prix Offert	Montant \$	Taux %	Echéance	Coût réel %
Marchés mondiaux CIBC inc. RBC Dominion Valeurs mobilières inc.	98,51100	710 000	1,55000	2011	3,67699
		734 000	1,80000	2012	
		761 000	2,10000	2013	
		788 000	2,40000	2014	
		2 770 000	2,65000	2015	
		5 297 000	3,85000	2020	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,43900	710 000	1,60000	2011	3,69066
		734 000	1,75000	2012	
		761 000	2,15000	2013	
		788 000	2,40000	2014	
		2 770 000	2,65000	2015	
		5 297 000	3,85000	2020	
Financière Banque Nationale inc.	98,64200	710 000	1,50000	2011	3,69083
		734 000	1,65000	2012	
		761 000	2,05000	2013	
		788 000	2,35000	2014	
		2 770 000	2,70000	2015	
		5 297 000	3,90000	2020	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,38700	710 000	1,60000	2011	3 69295
		734 000	1,70000	2012	
		761 000	2,05000	2013	
		788 000	2,35000	2014	
		2 770 000	2,65000	2015	
		5 297 000	3,85000	2020	

ATTENDU QUE l'offre présentée par Marchés Mondiaux CIBC inc. / RBC Dominion Valeurs mobilières inc. s'avère la plus avantageuse pour la Ville de Boisbriand ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'adjuger l'émission d'obligations au montant de 11 060 000 \$ de la Ville de Boisbriand à Marchés Mondiaux CIBC inc. / RBC Dominion Valeurs mobilières inc.;

DE demander à ces derniers de mandater la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le trésorier ou son assistant à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

De désigner CDS inc. à agir à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS ;

D'autoriser CDS à procéder au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier ou son assistant à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-656
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 OCTOBRE 2010 AU MONTANT DE
11 060 000 \$ - CONCORDANCE

ATTENDU QUE la Ville de Boisbriand entend émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant de 11 060 000 \$, en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlements d'emprunts	Montant (\$)
RV-894	42 600
RV-954	234 400
RV-956	234 700
RV-1026	70 400
RV-1027	11 200
RV-1160	351 900
RV-1181	194 700
RV-1195	215 100
RV-1203	26 600
RV-1269 Subv. TICQ	56 200

Règlements d'emprunts	Montant (\$)
RV-1376.1	6 000
RV-1377.1	7 000
RV-1394	175 000
RV-1405	478 000
RV-1412	142 000
RV-1419	3 082 000
RV-1422	61 000
RV-1432	2 000 000
RV-1449	15 000
RV-1453	80 000

RV-1269 Part ville	420 500
RV-1283	85 400
RV-1287	7 400
RV-1328	182 900
RV-1327	1 782 500
RV-1361	100 000
RV-1375.1	5 000

RV-1454	55 000
RV-1465	40 000
RV-1466	669 000
RV-1467	65 000
RV-1468	93 500
RV-1470	60 000
RV-1475	10 000

ATTENDU QU'aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 11 060 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance seront datées du 20 octobre 2010;

QUE ces obligations seront immatriculées au nom de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et seront déposées auprès de celle-ci ;

QUE CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et CDS ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, la Caisse Canadienne de dépôt de valeurs limitées (CDS) est autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Banque Nationale du Canada, 938, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand ;

QUE les intérêts seront payables semi annuellement le 20 avril et 20 octobre de chaque année ;

QUE les obligations ne seront pas rachetables par anticipation ; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chapitre D-7, article 17) ;

QUE les obligations seront signées par la mairesse et le trésorier. La Ville, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-657
ÉMISSION D'OBLIGATIONS DU 20 OCTOBRE 2010 AU MONTANT DE
11 060 000 \$ - TERME PLUS COURT**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant de 11 060 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros RV-894, RV-954, RV-956, RV-1026, RV-1027, RV-1160, RV-1181, RV-1195, RV-1203, RV-1269, RV-1283, RV-1287, RV-1328, RV-1327, RV-1361, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1394, RV-1405, RV-1412, RV-1419, RV-1422, RV-1432, RV-1449, RV-1453, RV-1454, RV-1465, RV-1466, RV-1467, RV-1468, RV-1470 et RV-1475, la Ville de Boisbriand doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- Cinq (5) ans, à compter du 20 octobre 2010; en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 à 2019 inclusivement, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1160, RV-1181, RV-1195, RV-1203, RV-1269, RV-1283, RV-1287, RV-1327, RV-1361, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1394, RV-1405, RV-1412, RV-1419, RV-1432, RV-1453, RV-1454, RV-1466, RV-1467 et RV-1468, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance dû sur l'emprunt;
- Dix (10) ans, à compter du 20 octobre 2010, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros RV-1269, RV-1283, RV-1287, RV-1327, RV-1361, RV-1375.1, RV-1376.1, RV-1377.1, RV-1394, RV-1405, RV-1412, RV-1419, RV-1432, RV-1467 et RV-1468, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie de la balance dû sur l'emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-658
CENTRE D'EXCELLENCE SUR GLACE - ANNULATION DES DEMANDES
ADRESSÉES AU MAMROT POUR FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE**

ATTENDU que par sa résolution 2010-04-229, adoptée le 6 avril 2010, le conseil autorisait certains engagements sous la forme de cautionnements de prêts, conjointement avec la Ville de Blainville, relativement au financement supplémentaire requis pour compléter le projet Centre d'excellence sur glace;

ATTENDU que par sa résolution 2010-05-334, adoptée le 25 mai 2010, le conseil autorisait la signature des contrats de cautionnements pour donner effet à ses engagements pris par la résolution 2010-04-229. Telle autorisation étant sujette à l'approbation préalable du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ATTENDU qu'il y a lieu de ne plus donner suite aux engagements pris par la Ville aux termes des résolutions 2010-04-229 et 2010-05-334;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'annuler à toutes fins que de droit les engagements pris par la municipalité aux termes des résolutions 2010-04-229 et 2010-05-334;

D'annuler à toutes fins que de droit les demandes d'autorisation adressées au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du domaine public (MAMROT) relativement au financement supplémentaire requis pour compléter le projet Centre d'excellence sur glace aux termes des résolutions

DE demander au MAMROT d'autoriser le retrait de ces demandes d'engagements.

DE rescinder les résolutions 2010-04-229, adoptée le 6 avril 2010 et 2010-05-334, adoptée le 25 mai 2010.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-659
DÉSISTEMENT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION JUDICIAIRE - 9075-4961
QUÉBEC INC. - CAFÉ BAR ST-JOSEPH -

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE se désister de la demande de révision judiciaire de la décision rendue par le Tribunal Administratif du Québec dans le dossier opposant la Ville de Boisbriand à 9075-4961 Québec Inc. / Café Bar St-Joseph, dans le dossier portant le numéro SAE-M-162156-0908.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-660
GESTION DE L'EAU POTABLE - AMENDEMENT À L'ENTENTE
INTERMUNICIPALE**

ATTENDU que des travaux de réfection et de réaménagement sont requis à la station de purification de l'eau de Sainte-Thérèse qui alimente la Ville de Boisbriand en eau potable;

ATTENDU qu'une entente intermunicipale lie déjà les villes de Boisbriand, Blainville et Mirabel à la Ville de Sainte-Thérèse au sujet de l'alimentation en eau potable ainsi que des travaux précédemment exécutés à cet équipement;

ATTENDU qu'il est de l'intention des parties d'amender à nouveau l'entente intermunicipale du 4 mars 1992 afin d'y ajouter l'autorisation d'exécution des travaux à venir et leur partage des coûts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le projet d'amendement à l'entente intermunicipale sur la gestion de l'eau potable signée le 4 mars 1992;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer cet amendement..

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-661
ACQUISITION DE TERRAINS ET INSTITUTION DE SERVITUDES DE GRÉ À GRÉ
OU PAR VOIE D'EXPROPRIATION - RUE DORIS-LUSSIER**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUULT

D'autoriser, de gré à gré ou par voie d'expropriation, l'acquisition des lots 4 357 130 (emprise du prolongement de la rue), 4 357 123 et 4 357 129 (bandes riveraines de la Rivière-aux-chiens), l'institution de servitudes sur des parties des lots 4 357 128 (poste de pompage) et 4 357 125 (conduite de refoulement). Ces immeubles faisant partis du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, sont requis à l'achèvement des travaux de construction de la rue Doris-Lussier et à l'installation et l'entretien des services d'utilité publique.

DE mandater Me Albert Prévost, avocat, de l'étude Prévost Fortin D'Aoust pour intenter toutes les procédures nécessaires.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-662

DÉMANTÈLEMENT ET ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES SUR LE BOULEVARD DE LA GRANDE-ALLÉE (EN PARTIE) - ACCEPTATION DES COÛTS

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter les coûts proposés par Bell Canada et Telus pour enlever les fils aériens et les enfouir ainsi que par Hydro Québec pour le démantèlement du réseau situé dans le parc linéaire municipal sur le boulevard de la Grande-Allée à la hauteur du secteur commercial de Faubourg Boisbriand, tel que plus amplement détaillé au rapport de monsieur Stéphane Marcotte, responsable au Service du génie, du 21 septembre 2010.

D'autoriser le paiement du coût des travaux estimé à 78 462,78 \$ (taxes en sus) au Règlement RV-1420 autorisant les travaux de réaménagement d'une partie du boulevard de la Grande-Allée et d'une partie du chemin de la Rivière-Cachée.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-663

TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DE LA ROUTE 344 (CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE/AUTOROUTE 13) - SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

De réitérer l'acceptation des termes et conditions énoncés au projet d'entente 84-323 (devenu 100 860), du 18 août 2010.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe d'une entente à intervenir avec le ministère des Transports du Québec dans le cadre des travaux de réfection du pont d'étagement de la route 344 (projet 100 860).

D'annuler à toutes fins que de droit la résolution 2010-05-301, adoptée le 4 mai 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-664
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE
BOISBRIAND - ÉVALUATION ACTUARIELLE AU 31 DÉCEMBRE 2009**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

DE prendre acte du dépôt de l'Évaluation actuarielle du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand au 31 décembre 2009, préparée par Aon Conseil et datée du 13 septembre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-665
CESSION D'UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE BELL CANADA - LOT 2 504 967**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser la cession d'une servitude en faveur de Bell Canada sur le lot 2 504 967 du cadastre du Québec dans le cadre du projet « Fibre à la maison » (FTTH) (Parc Bretagne) selon les modalités prévues à l'avant contrat proposé par Bell Canada;

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-666
GESTION DE LA VENTE DE PUBLICITÉ À L'ARÉNA - RENOUVELLEMENT
D'UNE ENTENTE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'accepter le renouvellement d'une entente avec Sport Média pour le service d'affichage publicitaire à l'aréna, selon les conditions stipulées à l'offre de service daté de septembre 2010.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-667
FÊTE NATIONALE 2011 - ENGAGEMENT D'UN ARTISTE**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'autoriser madame Ève Bélanger, directrice au Service des loisirs, à signer une entente pour l'engagement d'artistes pour le spectacle de la Fête Nationale 2011.

D'autoriser le paiement d'une avance monétaire à convenir avec l'approbation du directeur général, payable à la signature de l'entente et d'imputer cette somme à l'exercice financier 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-668
THÉÂTRE LIONEL-GROULX - SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la présentation faite aux conseils municipaux des villes de la MRC par les dirigeants du Théâtre Lionel-Groulx;

ATTENDU que le Théâtre Lionel-Groulx est le diffuseur régional de spectacles professionnels dûment reconnu et subventionné par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec;

ATTENDU la décision favorable des villes de la MRC Thérèse-De Blainville pour ajuster à la hausse le soutien financier à être alloué au Théâtre Lionel-Groulx pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014;

ATTENDU que les villes de la MRC Thérèse-De Blainville soutiennent solidairement la diffusion du spectacles professionnels sur le territoire;

CONSIDÉRANT que pour consolider son développement, le conseil d'administration du Théâtre Lionel-Groulx souhaite garantir les engagements financiers de ses partenaires d'affaires;

ATTENDU que le nouveau protocole prévoit un ajustement de l'aide financière des villes de la MRC à 175 194 \$;

ATTENDU que la quote-part de chacune des villes pour l'année 1 s'établit comme suit :

Villes	Quote-parts 2011
Blainville	58 887 \$
Boisbriand	26 737 \$
Bois-des-Filion	7 007 \$
Lorraine	9 586 \$
Rosemère	14 211 \$
Sainte-Anne-des-Plaines	6 785 \$
Sainte-Thérèse	51 981 \$
Total	175 194 \$

CONSIDÉRANT qu'un nouveau paramètre s'ajoute à l'entente initiale, à savoir que la quote-part sera indexée selon l'IPC de la région de Montréal pour chacune des années de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe à signer l'entente à intervenir entre la Théâtre Lionel-Groulx et les sept villes de la MRC Thérèse-De Blainville;

D'autoriser le trésorier à verser la somme de 26 737 \$ imputable au code budgétaire 02 110 00 991, représentant la quote-part de la Ville pour l'année 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-669
AUTORISATION - VENTE ET CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser l'Association du hockey mineur de Boisbriand à obtenir un permis de vente et consommation de boissons alcoolisées dans la salle polyvalente, 1er étage, de l'aréna de Boisbriand lors des joutes du Junior AA, soit les vendredis et samedis soir pour la saison 2010-2011 ainsi que pour les événements suivants :

- Le Tournoi provincial de hockey Atome, du 23 novembre au 6 décembre 2010;
- Les Championnats régionaux du 8 au 28 mars 2011;
- Le Marathon de hockey Midget, du 5 au 11 avril 2011.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-670
APPUI - COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

ATTENDU que le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies;

ATTENDU que chaque année, plus de 10 000 québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;

ATTENDU que la fumée secondaire est dommageable pour la santé;

ATTENDU que la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale raison pour laquelle les gens continuent de fumer;

ATTENDU que le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui;

ATTENDE que le tabagisme est une épidémie industrielle;

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'endosser la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle de tabac ayant pour but de susciter les appuis nécessaires pour que les gouvernements adoptent et appliquent des mesures destinées à réduire le tabagisme et ses conséquences.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-671
APPUI - ACCÈS À LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2007-2014

ATTENDU que les municipalités de la MRC de Thérèse-De Blainville ne peuvent pas bénéficier du programme d'aide qui découle de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014, soit le Pacte rural;

ATTENDU qu'à l'intérieur de cette MRC, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines occupe près de la moitié de ce territoire avec 92 kilomètres carrés, dont plus de 80 % est zoné agricole;

ATTENDU que les Villes de Boisbriand et de Blainville ont aussi une zone agricole permanente;

ATTENDU que plusieurs municipalités de la région ont une vocation agricole moindre ou équivalente, telles que Lachute, Saint-Colomban, Mirabel ou même Saint-Sauveur, ont accès à cette politique;

ATTENDU que la MRC de Thérèse-De Blainville a besoin de ressources pour soutenir et renforcer le développement de ses milieux ruraux, complément essentiel à la diversité et à la richesse de son territoire.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

DE demander au ministre de l'Aménagement, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, que la MRC Thérèse-De Blainville soit reconnue comme un des territoires d'application de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014.

DE demander de réviser les critères d'admissibilité au programme d'aide du Pacte rural afin que les municipalités constituantes de la MRC Thérèse-De Blainville qui possèdent une zone agricole permanente puissent bénéficier du Pacte rural pour soutenir et renforcer le développement de leurs milieux ruraux.

DE transmettre la présente résolution au ministre de l'Aménagement, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, à la CRÉ des Laurentides, à la SODET et aux Villes de son territoire.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-672
ADHÉSION - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'adhérer à la Chambre de commerce et d'industrie Thérèse-De Blainville pour l'année 2010-2011.

D'autoriser le paiement de la cotisation annuelle au montant de 3 145 \$ (taxes incluses), imputable au code budgétaire 02 110 00 494.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-673
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'accuser réception du rapport des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de août 2010 montrant un total mensuel de 6 030 989 \$ et un cumulatif de 34 578 544 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-674
FAUCHAGE D'HERBES HAUTES**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser, conformément au Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie, le Service d'urbanisme à procéder au fauchage de l'herbe haute sur les terrains vacants ou construits, selon la liste détaillée de madame Mélanie Rivest, technicienne à la Section environnement et développement durable, du 1^{er} octobre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-675
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE - ÉCOLE DE CONDUITE CONTACT - 1086, BOULEVARD DE LA
GRANDE-ALLÉE - ZONE C-2 259**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément au Règlement RV-1358 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 8 septembre 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne à installer sous une marquise pour École de conduite Contact, au 1086, boulevard de la Grande-Allée, dans la zone C-2 259, plus amplement détaillée au plan, simulation visuelle et détails préparés par Groupe Lettra en date du 9 juin 2010. (R-10-CU-2099)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-676
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE - MONSIEUR CALFEUTRAGE - 660, BOULEVARD DU CURÉ-
BOIVIN - ZONE I-1 129**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément au Règlement RV-1358 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 8 septembre 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au mur pour Monsieur Calfeutrage, au 660, boulevard du Curé-Boivin, dans la zone I-1 129, plus amplement détaillée à la simulation visuelle et détails de l'enseigne, préparés par Promoshop et datés du 8 juillet 201 et ce. aux conditions suivantes :

- Réduire la dimension proposée à la dimension de l'enseigne actuellement en place;
- Mettre l'illustration sur un fond lui donnant du relief;
- Aligner l'enseigne avec celles existantes sur la façade du bâtiment.

(R-10-CU-2100)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-677
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE - MINI ENTREPÔT BOISBRIAND - 5025, RUE AMBROISE-
LAFORTUNE - ZONE I-1 460-2**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément aux Règlements RV-1240 et RV-1358 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 8 septembre 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne pour Mini Entrepôt Boisbriand, au 5025, rue Ambroise-Lafortune, dans la zone I-1 460-2, plus amplement détaillée à la simulation visuelle et détails de l'enseigne au mur, préparés par Gravure Mille-Iles, en date du 10 juin 2010. (R-10-CU-2101)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-678
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE - COIN DES COUREURS - 2695, RUE D'ANNEMASSE - ZONE
I-1 404**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément à la Politique d'affichage du secteur à dominante commerciale pour le Faubourg Boisbriand et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 8 septembre 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne sur auvent où sont apposés les lettres et pictogrammes de l'entreprise « Running room ltd » pour Coin des coureurs, au 2695, rue d'Annemasse, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée à la simulation visuelle et détails, préparés par ZipSigns de Burlington, révisés le 16 août 2010 et au plan détails, préparé par Auvents Multiples, modification en date du 15-04-2010. (R-10-CU-2102)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-679
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNE - LE MONDIAL RESTO-BAR - 3315, AVENUE DES GRANDES
TOURELLES - ZONE I-1 404**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

D'approuver, conformément au Guide d'aménagement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 8 septembre 2010, la demande de certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne au mur pour Le Mondial Resto-Bar, au 3315, avenue des Grandes Tourelles, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée à la simulation visuelle préparée par Jean-Pierre Viau design, datée du 22 septembre 2010, feuillets 4 de 7 et 7 de 7 et ce, conditionnellement à ce que l'enseigne soit installée sur un fonds rigide (de préférence en aluminium) et que les lettres et logo soient en relief. (R-10-CU-2104)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-680
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT - 3258
RUE DE LA BASTILLE - ZONE R-1 416**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément aux Règlements RV-1240 (PIIA) et RV-755 (construction) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de

toponymie du 8 septembre 2010, la demande de de permis d'agrandissement résidentiel sur pieux d'un bâtiment résidentiel situé au 3258, rue de la Bastille, dans la zone R-1 416, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur préparée par ProjecPlans, datée du 31 mai 2010 ;
- Plans d'architecture en 5 feuillets, préparés par Geneviève Robert, technologue, de ProjecPlans, datés du 31 mai 2010 ;
- Projet d'implantation, préparé par Jacques Noury, arpenteur-géomètre en date du 28 juin 2010 et portant le no de minute 75097 ;
- Lettre de conformité, plan et devis, préparés par Pascal Marceau, ingénieur pour Techno Pieux, datés du 28 avril 2010

(R-10-CU-2105)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-681
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT
(GARAGE ATTACHÉ) - 76, CHEMIN DE L'ÎLE-DE-MAI - ZONE R-1 205**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément au Règlement RV-1240 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 8 septembre 2010, la demande de permis d'agrandissement par l'ajout d'un garage attaché d'un bâtiment résidentiel situé au 76, chemin de l'Île-de-Mai, dans la zone R-1 205, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Plan d'implantation projeté dessiné sur le certificat de localisation de l'immeuble ;
- Plans d'architecture en 5 pages, préparés par Geneviève Robert, T.P. de TecPlans Conseils enr, no dossier : 10-XXX (07-596) datés d'août 2010 ;
- Élévations couleur, avant, latérale droite et arrière ;
- Échantillons des matériaux : brique et revêtement de toiture ;
- à la simulation et détails, préparés par Les Enseignes Barbo, du 18 mai 2010, version révisée du 10 juin 2010.

(R-10-CU-2106)

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-682
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - 163, RUE
JEAN-PIERRE-FERLAND - ZONE R-1 209-2**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément au Règlements RV-1240 (PIIA) et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 8 septembre 2010, la demande de permis ce construction d'un bâtiment résidentiel situé au 163, rue Jean-Pierre-Ferland, dans la zone R-1 209-2, plus amplement détaillée aux documents suivants :

- Perspective couleur 3D, préparée par la firme JYM Architecture;
- Plans d'architecture en 7 pages, préparés par la firme Plans design, modèle #645 « Le coventina » datés de juin 2008 ;
- Projet d'implantation préparé par Denis Deslauriers, arpenteur-géomètre, daté du 25 août 2010 et portant le numéro de minute 12266 ;
- Échantillons des matériaux de revêtement muraux et toiture.

(R-10-CU-2107)

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-683

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS D'AMÉNAGEMENT D'UNE TERRASSE EXTÉRIEURE ET MODIFICATION DE FAÇADE PRINCIPALE - LE MONDIAL RESTO-BAR - 3315, AVENUE DES GRANDES TOURELLES - ZONE I-1 404

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
 APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver, conformément Guide d'aménagement du secteur à dominante commerciale et à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de toponymie du 8 septembre 2010, la demande de permis d'aménagement d'une terrasse extérieure et modification de façade principale pour Le Mondial Resto-Bar au 3315, avenue des Grandes-Tourelles, dans la zone I-1 404, plus amplement détaillée aux simulations visuelles préparées par Jean-Pierre Viau design, datés du 26 août 2010. (R-10-CU-2103)

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-684

FAUBOURG BOISBRIAND - PROGRAMME DE SIGNALISATION MARKETING DU RÉSIDENTIEL

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
 APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFALT

D'accepter le Programme de signalisation marketing du résidentiel comprenant un concept d'affichage temporaire du Faubourg Boisbriand, préparé pour Faubourg Boisbriand L.P., daté du 3 septembre 2010 et ce, pour une période de un an.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-685

RAPPORT MENSUEL D'EMBAUCHES - RV-804

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFALT
 APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accepter le rapport d'engagements temporaires pour le mois de septembre 2010, tel que dressé par le directeur général en vertu du Règlement RV-804.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-686
ENGAGEMENT - PERSONNEL TEMPORAIRE ET/OU TEMPORAIRE TEMPS
PARTIEL SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'autoriser l'engagement du personnel temporaire et/ou temporaire temps partiel syndiqué suivant :

Dominique Landry	Horticulteur au Service des travaux publics à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 29 octobre 2010.
------------------	---

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-687
ENGAGEMENT - PERSONNEL SAISONNIER SYNDIQUÉ - SCFP**

PROPOSÉ PAR M. DENIS HÉBERT
APPUYÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

D'autoriser l'engagement du personnel saisonnier syndiqué suivant :

Marie-Ève Brisson	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 5 mars 2011;
Catherine Labrosse	Animatrice spécialisée au Service des loisirs à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 12 février 2011;
Marc-André Bédard Mathieu Chaumont Anne-Catherine Côté	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 12 février 2011;
Guillaume Cloutier Michael Uong	Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 5 mars 2011;

Samuel Archambault
Olivier Bédard
Simon Brière
Vicky Choquette
Vathsana Douangmala
Éloïse Houle
Robin Mercier-Villeneuve
Carole-Ann P. Bélanger

Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 20 août 2011;

Frédéric Dagenais Dusablon
Laurence Guindon
Catherine Héroux
Karl Lambert

Préposés sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 3 septembre 2011;

Céline Guertin

Préposé sites et locaux au Service des loisirs à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 26 février 2011;

Jean-Simon Gobeille

Préventionniste cycliste au Service des loisirs à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 26 février 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-688
ENGAGEMENT - PERSONNEL SAISONNIER NON SYNDIQUÉ**

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE
APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'autoriser l'engagement du personnel saisonnier non syndiqué suivant :

Benoît Milette

Spécialiste badminton au Service des loisirs à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 3 septembre 2011;

Mylène Richard

Spécialiste danse au Service des loisirs à compter du 6 octobre 2010 et ne devant pas dépasser le 3 septembre 2011.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-689
ENGAGEMENT - CHEF DE DIVISION OPÉRATION TEMPORAIRE À TEMPS COMPLET AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

PROPOSÉ PAR M. DAVID MCKINLEY
APPUYÉ PAR MME LYNE LEVERT

D'autoriser l'engagement de monsieur Roland Galarneau au poste de chef de division opération temporaire à temps complet au Service de sécurité incendie, le tout selon le rapport de monsieur Robert Champagne, directeur du Service des ressources humaines et de la paie, du 21 septembre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-690
PERMANENCE - CONTREMAÎTRE RÉGULIER À TEMPS COMPLET AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR MME LYNE LEVERT
APPUYÉ PAR M. GILLES SAURIOL

DE confirmer la permanence de monsieur Stéphane Méryneau au poste de contremaître régulier à temps complet au Service des travaux publics, à compter du 2 octobre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-691
PERMANENCE - TECHNICIENNE EN GÉNIE CIVIL RÉGULIER À TEMPS
COMPLET AU SERVICE DU GÉNIE**

PROPOSÉ PAR M. GILLES SAURIOL
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE confirmer la permanence de madame Annie Thériault au poste de technicienne en génie civil régulier à temps complet au Service du génie, à compter du 22 septembre 2010.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2010-10-692
SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 25 - SCFP**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. PATRICK THIFAUT

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que le directeur du Service des ressources humaines et de la paie à signer avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) la lettre d'entente no 25 amendant l'article 10.10 paragraphe d) et e) de la convention collective en ce qui à trait au travail supplémentaire relatif aux travaux de menuiserie et d'arboriculture.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-693
SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 26 - SCFP

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière adjointe ainsi que le directeur du Service des ressources humaines et de la paie à signer avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4238 (SCFP) la lettre d'entente no 26 amendant l'article 17.18 paragraphe b) et c) en ce qui à trait à l'octroi des postes pour le rinçage unidirectionnel du réseau et le lignage des chaussées.

Adoptée

RÉSOLUTION 2010-10-694
PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR M. DENIS HÉBERT

D'accepter le Programme d'accès à l'égalité pour les personnes handicapées préparé par madame Hélène Trahan Snow, conseillère au Service des ressources humaines et de la paie, daté des 14 et 15 juillet 2010.

Adoptée

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC

- Aujourd'hui le 5 octobre 2010, « Journée nationale des centres d'accueil pour femmes ». Portes ouvertes au Centre Rayon de femmes Thérèse-De Blainville. Le 17 octobre prochain aura lieu la « Marche des femmes » à Rimouski;
- Le 4 octobre 2010 - Inauguration du Pôle universitaire Paul Gérin-Lajoie anciennement nommé Pôle universitaire des Basses-Laurentides à Sainte-Thérèse;
- Félicitations aux pompiers de Boisbriand, Sylvain Leriche, Jean-Daniel Lemay-Cadioux, Marc-Antoine Rioux et Francis Roland qui ont participé aux 48 heures de vélo pour la fondation « Fait un vœu ». Cette participation a permis d'amasser la somme de 8 825 \$;
- Travaux aux parcs Régional et Jean-Jacques-Rousseau ainsi que les travaux du Chemin de la Côte-Sud - Les délais des travaux devraient être respectés et appel à la compréhension et à la patience des citoyens pour les inconvénients occasionnés.

COMMUNICATIONS DES CONSEILLERS AU PUBLIC

Madame Lyne Levert, District Sanche

- Parc du Domaine Vert - Campagne de vente des abonnements pour la saison d'hiver - Incite les gens à se procurer tout de suite leur passe afin d'éviter la cohue;
- Manque d'espaces verts pour les garderies.

Monsieur Gilles Sauriol, District DuGué

- Regroupement des gens d'affaires de Boisbriand - Suggère que la Ville fasse la promotion des divers îlots commerciaux de quartier dans l'Info Boisbriand.

Madame Christine Beaudette, District Filion

- Incite les citoyens à lire l'Info Boisbriand afin de prendre connaissance des activités qui se déroulent;
- Mesures d'urgence - Formation du 14 septembre 2010;
- Formation sur l'éthique et la déontologie au mois d'octobre - Invite les conseillers à y assister.

Monsieur Patrick Thifault, District Dubois

- Informe des nombreux projets de construction et de rénovation - Horaire CCU;
- Le Service des travaux publics se prépare pour l'hiver par l'acquisition d'équipements;
- Nouvelle publicité - Faubourg Boisbriand.

Monsieur Daniel Kaeser, District Brosseau

- Symposium du Comité des arts visuels « Boisbri'art », les 9 et 10 octobre 2010 à la Maison du citoyen et Place de la culture;
- Monsieur Jean-François Renaud, chef d'orchestre symphonique des Basses Laurentides, dirigera l'Orchestre Philharmonique du nouveau monde à l'église de Saint-Eustache.

Monsieur Denis Hébert, District Labelle

- Plaintes sur le circuit d'autobus sur les rues Bourassa et de la Renaissance;
- Projet de l'école Vision - Fait le point sur les motifs qui soutiennent la vision de la mairesse et de son équipe. Souhaite que la décision soit viable pour la collectivité et ce, à long terme;
- 1^{er} octobre dernier avait lieu le premier brunch des aînés au Service des loisirs - Souhaite que cet événement se répète.

Monsieur Mario Lavallée, District Desjardins

- Remercie les citoyens présents dans la salle;
- Boisbri'art - Invitation aux amateurs d'arts;
- Plaintes sur le circuit d'autobus sur les rues Bourassa et de la Renaissance - Suivra le dossier de près;
- Dossier des permis de construction dans la communauté juive - Souhaite que ce dossier soit discuté au conseil le plus tôt possible;
- Implantation de l'école Vision - Souhaite que ce dossier soit discuté au conseil le plus tôt possible.

Monsieur David McKinley, District Dion

- Travaux sur le chemin de la Côte-Sud - Confiance au respect des échéanciers;
- Fondation Rue Principale - À assisté au Colloque à Québec la semaine dernière, rencontre très intéressante;
- Participation au marathon de Montréal avec madame Line Robert, secrétaire de service à la mairie - A permis d'amasser la somme de 7 000 \$ pour Tel-jeunes;
- Implantation de l'école Vision - Déçu de constater que le processus est retardé;
- Dossier des permis de construction dans la communauté juive - Déçu de constater que l'approbation des permis soit retardée.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC (suite)

- Apporte des précisions aux interventions des conseillers Lavallée, McKinley et Levert sur les dossiers suivants : Implantation de l'école Vision, l'aménagement extérieur des garderies, l'encouragement du commerce local ainsi que les permis de construction dans la communauté juive.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame André Bordeleau

- Articles 14, 15, 16, 17 et 18

Monsieur Jérôme

- Article 7 c)

Madame Monique Boulais

- Articles 14, 15 et 16

Monsieur André Clément

- Article 20

Monsieur André Bordeleau

- Article 22

RÉSOLUTION 2010-10-695
LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. PATRICK THIFAUT
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE lever la séance à 21 h 44.

Adoptée

MARLENE CORDATO, mairesse

ME LUCIE MONGEAU, greffière